

FORMULE DE PROCURATION

Assemblée Générale Mixte du 25 mai 2023

Je soussigné(e), (nom, prénom)

Domicilié(e).....

Titulaire de actions nominatives pour lesquelles je justifie de l'inscription en compte nominatif de ces actions, ou

Titulaire de actions au porteur, pour lesquelles je justifie de l'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire financier habilité de ces actions, par le biais d'une attestation de participation annexée à la présente,

Déclare donner tous pouvoirs à
domicilié ;

A l'effet de me représenter à l'Assemblée Générale Mixte de la société EVOLIS convoquée le **jeudi 25 mai 2023 à 16 heures**, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A titre Ordinaire

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Quitus de gestion aux Administrateurs,
- Affectation du résultat,
- Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code du Commerce,
- Ratification de la convention de trésorerie conclue avec la société CEDYS & CO conformément aux dispositions de l'article L. 225-42 du Code de commerce,
- Nomination d'un nouvel administrateur,
- Renouvellement du mandat d'un administrateur,

A titre Extraordinaire

- Délégation de compétence au Conseil d'Administration afin de réaliser une attribution d'actions gratuites,
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration afin de réaliser une augmentation de capital par incorporation de réserves ou primes afin d'émettre les actions attribuées gratuitement,
- Pouvoirs en vue des formalités.

et, à l'effet ci-dessus, signer toutes feuilles de présence, accepter les fonctions de scrutateur ou les refuser, prendre part à toutes délibérations et à tous votes sur les questions inscrites à l'ordre du jour et à celles soulevées par des incidents de séance, signer tous procès-verbaux et pièces, et plus généralement faire le nécessaire.

Fait à,

Le 2023

Signature

RAPPEL

Tout actionnaire, à défaut de participer personnellement à l'Assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- Donner procuration à un autre actionnaire, à son conjoint ou son partenaire pacsé ou à toute personne physique ou morale de son choix ;
- Voter par correspondance ;
- Adresser une procuration à la société sans indication de mandat.

AVERTISSEMENT A L'ACTIONNAIRE CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 225-106 DU CODE DE COMMERCE

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou son partenaire pacsé ou par toute personne physique ou morale de son choix conformément à l'article L. 22-10-39 du Code de commerce.

Tout actionnaire peut recevoir les pouvoirs émis par d'autres actionnaires en vue d'être représentés à une assemblée, sans autres limites que celles résultant des dispositions légales ou statutaires fixant le nombre maximal des voix dont peut disposer une même personne, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant.

ATTENTION

En aucun cas, l'actionnaire ne peut faire retour à la société à la fois d'une formule de vote par correspondance et d'une formule de procuration ; en cas de retour de la formule de vote par procuration et du formulaire de vote par correspondance, la formule de procuration est prise en considération sous réserve des votes exprimés dans le formulaire de vote par correspondance.

Pièces jointes à l'envoi de la présente formule de procuration :

- 1) Texte des projets de résolutions présentés par le Conseil d'Administration ;
- 2) Exposé sommaire de la situation de la Société pendant l'exercice écoulé ;
- 3) Tableau des résultats visé à l'article R.225-81 du Code de commerce ;
- 4) Formule de demande d'envoi de documents et renseignements visés à l'article R.225-83 du Code de commerce pour le cas où l'actionnaire désirerait user de cette faculté ;
- 5) Formulaire de vote par correspondance.